



Bonjour le SNEP Aix- Marseille rentre en contact avec vous par le biais de cette info spécifique contractuel  
Vous pouvez nous contacter au 0660035249 ou par mail à [corpo-aix@snepfsu.net](mailto:corpo-aix@snepfsu.net). À bientôt.

***Améliorer les conditions d'emploi, obtenir des garanties et des droits :  
Le combat contre la précarité est une priorité syndicale.***

La FSU, LE SNES ET LE SNEP ont impulsé des actions syndicales et juridiques qui ont conduit à la publication du décret n°2016-1171, des arrêtés conjoints et de la circulaire d'application n° 2017-038. Ces textes actent des avancées concrètes quant au recrutement, la rémunération, la formation, et l'évaluation des contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans le premier et le second degré ou les services relevant du ministre de l'Éducation nationale. Des acquis ont été obtenus :

- Un classement en deux catégories et une évolution de la rémunération au moins tous les trois ans par une grille de rémunération académique pour les agents (après vote en CTA)

**C'est la reconnaissance d'un droit à progression de salaire en fonction de son ancienneté ;**

- La possibilité de contester son évaluation professionnelle en CCP.

- Un délai de prévenance renforcé lors du renouvellement ou non du contrat, la réduction et la limitation de la période d'essai, le droit à un certificat de service, une rédaction nationale des contrats, avec procédure stricte dès que des éléments du contrat sont modifiés.

Un renforcement des droits à reclassement lors de l'absence de besoin :

Par exemple possibilité, à partir d'une certaine ancienneté, d'obtenir un autre emploi s'il n'y a plus de besoins d'enseignement dans sa discipline

- Le maintien du CDI en cas d'échec à la titularisation, et une meilleure prise en compte de l'ancienneté lors de la titularisation.

- Une formation d'adaptation à l'emploi et aux concours, et un accompagnement par un tuteur si besoin.

- Des obligations et droits identiques à ceux des titulaires pour les primes et indemnités sauf exceptions.

Des luttes à venir sont programmées parce que la précarité demeure.

Il reste beaucoup à faire pour l'application de ces nouveaux droits dans certains rectorats où les négociations se poursuivent.

Partout, le SNEP-FSU lutte contre les interprétations restrictives des textes qui privent certains de leurs droits.

JOURNÉE DE MOBILISATION ET D'ACTION NATIONALE DES CONTRACTUELS

→ Mercredi 8 novembre 2017 à Paris à l'appel de la FSU.

**STAGE Agents non titulaires → vendredi 8 novembre 2019 (9h-17h) - Collège Izzo – Marseille**

[Modèle de lettre d'inscription](#)

Pensez à rejoindre le SNEP Aix Marseille en se syndiquant



Pour plus d'EPS et de sport  
J'adhère au 